

Association de Sauvergarde des Monuments et Sites de Catus (Lot)



Historique de l'association :

Créée en 1983 sous la présidence de Jean Brugalière, elle a fonctionné pendant 9 ans en apportant son soutien ponctuel à la municipalité de Catus dans l'entretien de son patrimoine historique (exemple pour l'église Saint-Astier, paratonnerre, pour l'ensemble du Prieuré, achat du dortoir des Moines). Interruption d'activité en 1992. En 2003, sur l'initiative de la municipalité, l'ASMSC est remise en action. Suzy Maure (intéressée par le patrimoine et en particulier par celui de son village, ayant une bonne connaissance du dossier de l'église) est nommée présidente. Elle s'entoure d'une équipe tout autant motivée pour que l'ASMSC reprenne son souffle.

L'ASMSC, tout en étant une association culturelle (Conférences et sorties patrimoniales, Kermesse, Concert), s'efforce de poursuivre les mêmes objectifs que ses prédécesseurs dans ses actions de sauvegarde.

Quel Patrimoine ?

Le territoire de Catus possède des monuments et des sites religieux séculaires qui peuvent bénéficier de notre attention et nos soins.

Il y a une tendance naturelle pour tout le monde dans nos villages à penser que les groupes comme l'ASMSC dévouent principalement leurs efforts aux lieux religieux. En effet ces sites sont souvent les plus anciens, les plus grands et les plus imposants, donc les plus visibles. Mais chez nous, ce n'est pas exclusivement le cas.

Fidèles au but de l'Association et continuant ainsi l'œuvre de nos prédécesseurs, nous nous attachons à **soutenir** la Commune de Catus dans ses programmes de restauration et de financement des Monuments Classés: l'église Saint-Astier et ses bâtiments annexes (salle capitulaire, dortoir des Moines) et l'église de Salvezou, et à **participer** financièrement au projet de mise en valeur du du Prieuré Saint-Jean de Catus qui compte

parmi les ensembles conventuels les plus remarquables du Lot (réhabilitation du Réfectoire, Jardin et Cloître des Moines). Mais aussi, nos actions pourront porter sur la **réhabilitation du petit patrimoine** rural — bâti (calvaires, puits, gariottes, lavoirs, etc...) ou non bâti (mobilier et décoration des lieux de culte, instruments aratoires anciens ou bien toutes pièces de notre tradition Quercynoise). Les sites séculaires, grands et petits, sont très souvent modestes pour que leur restauration et maintenance ne coûtent pas beaucoup, mais, rassemblées, ces petites oeuvres peuvent donner un grand essor à la beauté de notre paysage.

Nos Objectifs :

L'ASMSC a donc défini ses objectifs :

- ✓ **Faire connaître** l'histoire de tous Ceux qui ont édifié et vécu sur le Territoire du Prieuré de Catus. Organiser des conférences, visiter des sites, faire des randonnées "historiques", encourager des oeuvres de recherche, etc.
- ✓ **Animer** ces lieux dont l'architecture et l'environnement sont favorables aux concerts, spectacles, expositions, fêtes, etc.
- ✓ **Participer** financièrement à des actions de sauvegarde et de mise en valeur du *patrimoine non-classé*, notamment les petits bijoux de notre héritage qui seraient oubliés sans notre attention.
- ✓ **Cibler** certaines de nos actions de sauvegarde en étant associé-partenaire de la Commune de Catus dans des projets de grands travaux programmés sur le *patrimoine classé des Monuments Historiques*.

Bienvenue aux Amis de Catus :

A long terme, les oeuvres de l'ASMSC ne peuvent se réaliser sans un support financier important. Mais l'objectif principal de cette brochure n'est pas de lancer une vaste campagne d'appel de fonds, même si chaque Euro est le bienvenu. Au contraire, nous voudrions faire renaître grâce au plus grand nombre d'entre nous un intérêt actif pour le riche patrimoine de Catus. *Donc, nous faisons appel à vous pour être adhérents à l'Association.*

Qui peut être adhérent ?

Tout le monde — nous habitants de Catus, mais aussi nos amis qui ont des résidences secondaires chez nous, c'est l'identification à notre communauté qui est importante. De plus, il n'est peut-être pas assez bien apprécié que Catus est bien connu partout en France — dans la région parisienne par exemple. Donc il y aura sans doute des gens qui voudront s'associer éloignés à nos oeuvres.

La cotisation annuelle est de 15 €.

On peut devenir Membre Bienfaiteur à partir de 75 € ou être un Membre Donateur à partir de 150 €.

Association de Sauvegarde des Monuments et Sites de Catus (Lot)

BULLETIN D'ADHESION

Nom:.....

Prénom(s):.....

Adresse:.....

Tél:.....E-mail:.....

Veillez cocher la case de votre choix et retourner ce formulaire dûment rempli, accompagné d'un chèque libellé au nom de l'Association de Sauvegarde des Monuments et Sites de Catus. Un reçu vous sera délivré pour justification.

Cotisation annuelle.....15 Euros

Membre bienfaiteur.....75 Euros

Membre donateur.....150 Euros

Formulaire à transmettre à l'Association de Sauvegarde des Monuments et Sites de Catus, Foyer Rural, 46150 Catus.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter la Présidente de l'ASMSC, Suzy MAURE, au 05 65 22 76 73.